

Séance du 23 JUIN 2022

Membres en exercice :	15
Présents :	8
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 41/2022

4-1

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

ID : 004-210400131-20220623-202241EMPLOITC-DE

---- L'an deux mille vingt-deux

le **23 JUIN** à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 17 juin 2022

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, CHAILLAN André, DANEL Mauricette, LERDA Serge, WALCZAK Franck et WEBER Hélène.**

5 absents excusés : **TURCAN Nicole, SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves, MACCARIO Fabrice et ARMINGOL Elisabeth**

2 absents : **ISNARD Wilfried et MARTINELLI Nicolas.**

4 pouvoirs : **TURCAN Nicole à DELMAERE Christian, LATIL Yves à LERDA Serge, MACCARIO Fabrice à AVINENS René, ARMINGOL Elisabeth à ROBERT Frédéric.**

Secrétaire de séance : **ROBERT Frédéric**

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET
A COMPTER DU 16 AOUT 2022**

---- Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, en raison du départ prochain de la secrétaire générale en poste et dans un but de tuilage :

---- Monsieur le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 16 août 2022.

---- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ❖ **DECIDE** la création d'un emploi permanent à temps complet, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 16 août 2022.
- ❖ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Maire

René AVINENS

